

# Les réponses à vos questions

Octobre 2017

JMOB et RTT 2017 ET CONGES DE FIN D'ANNEE

## TELEPHONE ET TABLETTE EQUIPE CDE

### Question 8 :

Ces outils peuvent être partagés en cas de besoin. Les DP rappellent que les outils ont été remis aux conseillers de manière nominative, ce qui engage leur responsabilité en cas de perte de vol ou d'utilisation non conforme par une tierce personne. Dans cette situation il ne peut être prêté. Les DP demandent une position claire de la Direction, soit le matériel est nominatif et l'agent en a l'utilisation exclusive pouvant engager sa responsabilité, soit le matériel peut être utilisé par tous, auquel cas il est sous la responsabilité de la Direction.

### Réponse de la DR :

Nous confirmons que les tablettes ont été attribuées nominativement ainsi que les téléphones. La Direction, lors de la dernière réunion DP, a simplement précisé qu'en cas de besoin, **et sous la responsabilité de ligne managériale**, une utilisation par une autre personne pouvait être possible.

## HORAIRES DE FORMATION

### Question 9 :

L'établissement précise que : "les horaires de formation ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire couvert par le campus sud Est". Ce dernier précise que **les horaires de formation du vendredi** débutent à 9 h00 pour se terminer à 16 h00. Pourquoi dans le cadre des formations NCAC organisées sur site sous couvert du campus Sud Est, les horaires indiqués sur la convocation pour les journées du vendredi se terminent à 17h00?

### Réponse de la DR :

La réponse apportée par la Direction concernait les formations organisées par le Campus dans leurs salles de formation. Les horaires pour le vendredi en Campus, tels qu'indiqués dans l'Intranet, correspondent à la prise en compte des délais de route des stagiaires en fin de semaine. Les formations NCAC sont organisées sur site, sans délais de route supplémentaires pour les stagiaires. Les horaires sont donc ceux d'une journée de formation «standard», soit de 9h00 à 17h00 »

<http://fo-pole-emploi-paca.fr>

### Question 12 :

Les congés de fin d'année 2017 présentent une particularité puisque les vacances scolaires sont une semaine entière sur 2018. Comme vous le savez, les JMOB de 2017 ainsi que les RTT 2017 doivent normalement être soldés au 31 décembre. Cette règle a pour conséquence que nombre d'agents sont quasi dans l'obligation de poser les jours non consommés sur la première semaine de vacances. Les DP demandent la **possibilité exceptionnelle de repousser jusqu'au 5 janvier 2018 les compteurs RTT et JMOB 2017**, afin de fluidifier la prise de congés et de permettre ainsi qu'un agent ne soit pas contraint de poser exclusivement la première semaine de vacances scolaires mais puissent sereinement exploiter les deux semaines. Cette souplesse éventuelle simplifiera également la planification pour l'ensemble des ELD et chefs de services.

### Réponse de la DR :

Les RTT non pris avant le 31/12/2017 peuvent être alimentés dans le CET et posés à l'issue, soit dès le mois de janvier. Concernant les jours mobiles, **il n'est pas possible d'accorder de report d'une année sur l'autre**. Il est conseillé de privilégier le dépôt des jours RTT et JMOB sur les périodes de vacances précédant les congés de Noël

## QVT

### Question 16 :

Les réunions d'expression trimestrielles de 2h prévues par l'accord QVT (p25). Certains managers laissent entendre que ces réunions seront obligatoires. Après lecture de l'accord, il est indiqué que : « **La participation à ces espaces d'expression se fait sur la base du volontariat.** ». Merci de bien vouloir faire un rappel auprès de la ligne managériale.

### Réponse de la DR :

La mise en œuvre est bien obligatoire pour l'employeur.  
**Un rappel sera fait quant à la participation.**

LES JOURS DE PONTS 2018 seront :

Lundi 30 avril

Vendredi 02 novembre

Lundi 24 décembre

Lundi 31 décembre

Il ne vous restera qu'1 seul jour mobile à poser librement pour 2018

<https://fo-pole-emploi-paca.org/>

<mailto:SYNDICAT CGT-FO-PACA <Syndicat.CGT-FO-PACA@pole-emploi.fr>>